

PROCES VERBAL

Réorganisation du bureau CinePrest

Délégation de présidence

Lors de la réunion du bureau le 6 février 2024, Jean TRAISSAC a confirmé son souhait de se mettre en retrait de la fonction de président.

Jean-Pierre Borie propose sa candidature pour suppléer Jean TRAISSAC dans la fonction de président de l'association CinePrest.

Conformément aux statuts du 12 janvier 2024:

- Article 7. Il est admis par les présents statuts qu'une seule et même personne puisse, à titre exceptionnel et pour une durée ne pouvant excéder 3 mois, cumuler deux des fonctions ci-dessus énoncées au sein du bureau.

- Article 8. Il peut déléguer (le président) certains de ses pouvoirs à un autre membre du bureau. Toutefois, s'agissant de l'action et de la représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale conférée par le bureau. Il est assisté en toute chose par un suppléant (membre du bureau) qui le remplace de plein droit en cas d'empêchement de quelque nature que ce soit.

Le bureau valide la suppléance du président Jean TRAISSAC par Jean-Pierre Borie pour une durée de trois mois renouvelable par tacite reconduction et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu entre fin décembre 2024 et début janvier 2025. M. Jean TRAISSAC reste membre actif du bureau de l'association CinePrest, sans aucune réserve, pour se concentrer sur la création et l'animation «section cinéaste».

La nouvelle fonction de Jean-Pierre Borie est effective depuis 01 mars 2024.

Révocation : —

Toutefois, il est possible à tout moment de contester la suppléance de la présidence. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à cineprest28@orange.fr pour convoquer une réunion des membres du bureau qui statueront sur la contestation.

La nouvelle organisation du bureau est la suivante :

Président : Jean TRAISSAC (en retrait)

Président suppléant : Jean-Pierre BORIE (exécutif)

Secrétariat : Françoise BAUMER

Trésorerie : Jean-Luc VERSPIEREN

Administrateurs/suppléants : - Jean-Bernard LEFOIX - Hervé GARBI

Ce procès verbal n'exclut pas les prérogatives de Jean TRAISSAC définies ci-dessous, qui restent sous le contrôle du bureau:

- 1) Relation avec la fédération INTERFILM
- 2) Relation avec la banque, signatures sans changement, (Jean TRAISSAC et Jean-Luc. VERSPIEREN)
- 3) Relation avec le monde du cinéma...
- 4) Relation avec les associations de Saint-Prest (ne pas oublier de les inscrire dans le tableau de bord, voir avec Hervé).

A Saint-Prest le 16 avril 2024

Signataires:

Jean TRAISSAC – Président



Jean-Luc VERSPIEREN – Trésorier



Jean-Bernard LEFOIX- administrateur



Françoise BAUMER – secrétaire



Jean-Pierre BORIE – suppléant



Hervé GARBI- administrateur

